

SG

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PARTICIPATION DE KARTING DE ROYAN
À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

D 18.448

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

La SARL Royan Karting, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro S.29.52.109, représentée par M. Jouin, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite bénéficier d'une représentation publicitaire sur le programme de la manifestation afin de promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre des publications liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018 et dans d'autres lieux de la ville à partir du 16 novembre.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à faire figurer au sein du programme de ROYAN PASSION - JAPON le logo de la société.

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** d'une animation liée à son activité en proposant une réduction de 2 euros sur le tour de karting à toute personne venant déguisée dans l'esprit « manga »
L'utilisation du logo de l'entreprise ne pourra se faire que dans les publications municipales liées à cet événement à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Fait à ROYAN, le 10 SEP. 2018
en trois exemplaires originaux

Pour **la Ville**,

Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul Clech

Pour **la Société**,
Le Directeur,

[Signature]
Sarl Karting de Royan
13 rue Arsonval
17200 ROYAN - Tel: 0546057994
www.karting-royan.com
Rcs Saintes 529572109

En provenance de :
~~SARI KARTING DE ROYAN
13 rue d'Alger
17200 ROYAN~~

SRZ V22 - PFC 304 - 201607A101 - 00417



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 1370 9



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 14/09/18	<i>[Signature]</i> Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)
Distribué le : 14 SEP. 2018	
Je soussigné déclare être	<i>[Signature]</i> Signature Facteur*
<input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :	

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C606

Ville de Royan
Hôtel de Ville (royanpostoffice.com)
80 avenue de Bouteillerie
17205 ROYAN Cedex

SJ



